

Soutien à la structuration du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève – 2019/2020

La Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle de l'académie de Nantes lance un appel à projets auprès des écoles, collèges et lycées publics pour soutenir des initiatives autour du développement de la pratique artistique et du renforcement de la place du livre et de la lecture

Références aux textes institutionnels et cadre

Loi de refondation du 8 juillet 2015 / Circulaire PEAC du 9 mai 2013 / arrêté du 7 juillet 2015 - référentiel pour le PEAC / Charte EAC du 7 juillet 2018.

Objectifs de l'appel à projets :

- Permettre la réalisation de l'objectif fixé par le Président de la République : faire accéder 100 % des élèves au parcours d'éducation artistique et culturelle, définie par l'articulation entre la fréquentation des œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- Développer la pratique artistique dans des territoires identifiés comme prioritaires.
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle autour des priorités nationales.

Nature des projets :

- Projets visant la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (domaines des arts, de la culture et de la culture scientifique et technologique). Projets type « un artiste à l'école ».
- Projets inter degrés.
- Projets partagés entre plusieurs écoles ou établissements.

Calendrier et modalités de mise en œuvre : tous les établissements publics du premier et du second degrés de l'académie peuvent présenter un projet EAC. Cinq phases sont prévues :

1. **Diffusion de l'appel à projets** par courrier électronique aux établissements (École -EPL) et site académique
2. **Un formulaire en ligne, accompagné d'un dossier pédagogique et d'un budget prévisionnel simplifié, à remplir en ligne avant le 13 septembre 2019 (16h00).**
3. **Étude des candidatures par la DAAC** à partir de mi-septembre et validation des projets en fonction des critères de l'appel à projets, de la qualité du projet présenté et de la juste répartition sur le territoire académique.
4. **Notification aux établissements** mi-octobre
5. Chaque projet validé bénéficie d'un **soutien financier spécifique versé fin octobre 2019**

Repères pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève :



Un budget réaliste et maîtrisé :

La DAAC ne peut financer un projet dans sa totalité.

Le formulaire d'inscription propose un budget simplifié qui doit faire apparaître l'essentiel des dépenses et des recettes. Attention : la DAAC ne prend pas en charge les frais de transport des élèves. En revanche il est possible de financer des entrées aux spectacles, aux musées, des interventions de professionnels, etc.

Précisions sur les critères de sélection des candidatures :

Les projets présentés devront s'inscrire dans une démarche méthodologique et pédagogique dont l'objectif principal est d'assurer **la COHÉRENCE et la CONTINUITÉ du parcours de formation de l'élève.**

La DAAC sera particulièrement attentive aux projets qui :

- prennent en compte la dimension artistique et culturelle du projet de l'établissement et/ou de l'école concernés (ou éventuellement s'inscrivent dans un projet éducatif territorial / CLEA...);
- participent à la continuité et à la cohérence du parcours de l'élève ;
- s'appuient sur une dimension transversale pluridisciplinaire,
- reposent sur un partenariat solide et équilibré entre les acteurs éducatifs et culturels,
- intègrent éventuellement une dimension d'éducation aux médias et à l'information.

Aide à la saisie du formulaire

Rappel procédure de saisie

Avant la saisie :

- Préparer le dossier d'inscription (Annexe A = aide à la saisie)

Au moment de la saisie :

- Penser à s'identifier en haut à gauche de la page sous le logo académique,

Identifiant académique du type :
mmartin2 ou Jmartin



- Procéder à la saisie des données du formulaire,
- Joindre un fichier si vous le souhaitez,
- Valider le formulaire.

Après la validation vous devez être redirigé vers une nouvelle page comportant le message :

Merci. Votre demande d'inscription a bien été enregistrée. Elle sera étudiée par une commission en octobre. Un courrier vous informera des suites données à votre demande. Pour saisir une nouvelle demande : (signalé : ne pas utiliser les mêmes identifiants)

Si ce message ne s'affiche pas, c'est que vous ne vous êtes pas bien identifié. Renouvelez alors l'opération.

- Retourner à ce.daac3@ac-nantes.fr l'attestation de saisie du formulaire.